

DANS UN DELAIS DE 4 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE DEPÔT, TOUT DOSSIER INCOMPLET EST AUTOMATIQUEMENT ANNULE.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR ANNEE 2019 : FORMATIONS

PIECES OBLIGATOIRES

- Photocopie de l'Avis d'imposition ou de non-imposition de **l'année 2018 sur les revenus 2017**
- Photocopie du Livret de famille complet (toutes les pages) ou carte d'identité/passeport (si célibataire et/ou pas d'enfants)
- Relevé d'identité bancaire
- **Justificatif de votre dernier paiement de retraite : 1^{er} SEMESTRE 2019** (CGSS, ou autres caisses), **Justificatif Pôle emploi si allocations** ou **3 derniers Bulletins de salaire si vous êtes salarié(e) = Pour toutes les personnes au domicile (conjoint, enfants...)**
- Photocopie de votre **dernière facture** d'eau (datant de **moins de 3 mois**)
- Photocopie de votre **dernière facture** d'électricité (datant de **moins de 3 mois**)
- Photocopie de votre **dernière facture** de téléphone (datant de **moins de 3 mois**)
- **3 derniers relevés de tous vos comptes bancaires et ceux de votre époux(se)**
- Taxe d'habitation de l'année en cours (**2018**)

Si vous êtes locataire :

- * Quittance de Loyer / Reçu du loyer (**datant de moins de 2 mois**)
- * Facture des charges locatives

Si vous êtes propriétaire :

- * Taxe Foncière (**2018**)
- * Remboursement de prêts en cours

Toutes les pièces justifiant votre demande d'aide à :

FORMATIONS :

Devis, Factures et autres

IMPORTANT :

Toute demande doit impérativement être accompagnée d'une lettre motivée

La Demande d'Intervention Sociale doit être remplie et signée.

TOUT DOSSIER NON REMPLI ET NON SIGNE SERA RETOURNE

Contact Service Action Sociale : Mme LISABE 0596 55 61 08 (leila.lisabe@ircom-laverriere.fr)